

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 193

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME. MARINE PUSTORINO

OBJET

Action " Epicerie Sociale" : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône
et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Aubagne

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413319866**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

L'action relève de l'accompagnement social.

Les personnes relevant de cet accompagnement social sont des bénéficiaires rencontrant des difficultés faisant obstacle à toute démarche d'insertion sociale et professionnelle, telles que des problèmes de santé par exemple.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI). Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement dudit CCAS.

Dans ce contexte, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Aubagne propose l'action « **Epicierie Sociale** », sur le territoire d'Aubagne.

Cette action s'adresse à 180 ménages soit 350 personnes environ dont 60 familles Bénéficiaires du RSA (BRSA) résidant sur Aubagne en situation de précarité et en rupture de lien social le cas échéant. Ce public bénéficie d'une aide alimentaire par le biais de l'épicerie sociale avec participation obligatoire à des ateliers d'animation collectifs, soit 92 ateliers annuels.

L'épicerie sociale dispose à la fois d'un libre-service et d'un espace atelier permettant la mise en place de projets d'accompagnement de personnes BRSA.

De fait, l'épicerie sociale permet d'accueillir, dans un espace aménagé, des personnes ayant besoin d'une aide alimentaire pour un temps de 3 mois renouvelable.

Ce public doit avoir un projet personnel d'insertion spécifique identifié qui peut être concrétisé grâce à l'économie réalisée par l'achat à moindre coût de denrées

alimentaires et à l'accompagnement social mis en place. A cet égard, un travail sur la gestion du budget est réalisé avec chaque bénéficiaire en lien avec la Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

L'action prescrite par un référent social ou un référent emploi, repose sur 3 volets complémentaires aux objectifs ciblés :

1) Volet Santé :

- répondre à l'urgence alimentaire;
- initier à une alimentation saine et équilibrée ;
- initier à une pratique d'activité physique en relation avec la nouvelle action « Bien Etre Actif » portée par le comité départemental des Offices Municipaux des Sports (CDOMS) qui démarre sur le territoire d'Aubagne.

2) Volet social :

- améliorer les conditions matérielles et sociales ;
- développer le lien social ;
- rendre autonome et responsabiliser les familles.

3) Volet insertion :

- soutenir des projets d'insertion non pris en compte par le droit commun ;
- accompagner au travers d'un accompagnement individuel et d'ateliers collectifs sur plusieurs thèmes (cuisine, diététique, santé, culture, logement, et prochainement bricolage en relation avec la toute nouvelle action Ressourcerie EVOLIO PAE...) afin de permettre la réalisation de projets d'insertion tels que : achat de véhicule dans le cadre d'un accès à un projet d'embauche, d'une résorption de dette, d'une amélioration de l'habitat...

Le bilan final de l'action 2015 atteste que :

- 111 familles dont 29 BRSA ont participé à l'action soit 209 personnes (152 adultes et 57 enfants dont 34 adultes du RSA ayant 28 enfants) ;
- les problématiques ciblées par les projets d'insertion des BRSA concernent à 32% le logement, à 14% l'énergie, à 10% un véhicule, à 7% l'insertion et à 7% l'attente d'un droit.

Le bilan intermédiaire de l'action 2016 arrêté au 1^{er} semestre 2016 atteste que :

- 74 familles soit 121 personnes (84 adultes et 37 enfants) ont intégré l'action ;
- parmi elles, 20 familles BRSA ont participé à l'action (22 adultes et 13 enfants).

Par conséquent, il est proposé de renouveler l'action pour la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017.

PROPOSITION ET FINANCEMENT

Il est proposé d'accorder au C.C.A.S d'Aubagne une subvention de **12.000,00 €** pour la mise en œuvre de l'action selon la proposition énoncée ci-après :

Organisme	Période	Territoire des PI	Nombre de personnes	Montant 2017 Cofinancement Montant 2016	N° dossier Date CTD Projet
Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Aubagne <u>Adresse</u> : Immeuble les Marronniers Avenue Aristide Boyer 13400 - Aubagne <u>Président</u> : Monsieur Gérard GAZAY	01/01/2017 au 31/12/2017	Pôle 8 (Aubagne / La-Ciotat)	350 personnes dont 60 familles bénéficiaires du RSA socle	12.000,00 € <u>Cofinancements</u> : Politique Ville : 6.000,00€ ARS : 3.000,00€ Région : 3.000,00€ ANDES : 1.000,00€ <u>Montant accordé l'année précédente</u> : 12.000,00€ pour 60 bénéficiaires du RSA socle	2016.9/150 CTD du 07/10/2016 Renouvellement de la convention 2016

Le budget prévisionnel global de l'action est de 139.130,00€ (dont 107.330€ de dépenses de personnels). Les recettes proviennent pour l'essentiel des fonds propres du CCAS à hauteur de 106.330,00 €

La subvention de 12.000,00€ accordée par le Département des Bouches-du-Rhône, en sus des 6.000,00€ de l'Etat sur les crédits de la Politique de la Ville, 3.000,00€ de l'ARS, de 3.000,00€ de la Région, de 1.000,00€ de l'ANDES et de 4.800,00€ de vente de marchandises, permet de participer au financement de l'intervention de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF).

INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention prévue à cet effet, cette action sera financée sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement au titre du budget départemental 2017:

Programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16016	1007142	Accompagnement	Chapitre 017 Fonction 561 Article 65737	12.000,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL